

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 19 (1931)

**Heft:** 362

  

**Artikel:** Pour le désarmement

**Autor:** Manus, Rosa

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-260362>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

photographies qui illustrent ses expériences. Une correspondance s'en suivit, des explications s'échangèrent et l'automne passé, Sir Richard Paget présentait sa communication, qui fut très remarquée. Si bien que le II<sup>e</sup> Congrès international de linguistique, qui vient de siéger à Genève, a entendu Sir Richard; sous le titre *The gestural origin of language*, l'éminent philologue a parlé de ses recherches et de la trouvaille de Mme Cantova.

Voyons maintenant comment notre pédagogue en vint à changer entièrement sa façon d'enseigner le français et à bouleverser les méthodes traditionnelles, ce qui n'est pas une petite affaire. Pendant vingt-sept ans, elle a fait de dures expériences enseignant les éléments de notre langue à des enfants de 7 à 12 ans. Elle avait dans sa classe, en 1920, un de ces enfants qui inventent des fautes d'orthographe; il écrivait, par exemple, « gomesique », pour « domestique »; rien ne le corrigéait. Un jour, l'institutrice lui passa brusquement la main sous le menton au moment où il prononçait gomesique; elle sentit alors distinctement la contraction du gosier pour le g guttural; sans réfléchir elle lui fit prononcer d en lui disant de placer la langue derrière les gencives supérieures. Du coup, l'enfant fut corrigé; généralisant ces faits, Mme Cantova rectifia l'articulation de ses écoliers. Révélation semblable à celle d'une « emmurée », Mme Galaron de Calonne, aveugle et sourde, qui comprit avec un cri de joie qu'elle pouvait entendre son mari en posant les doigts sur son gosier. Ceci indique simplement le parti qu'on peut tirer de la méthode Cantova pour enseigner les anomalies en général et les sourds en particulier.

En 1924, avec cinquante élèves de sept ans, notre institutrice obtenait, pour la lecture, des résultats inespérés, constatait une étonnante compréhension des textes; en 1927, apprendre à lire à vingt enfants anormaux lui fut un jeu; ils articulèrent si bien qu'elle fait photographier leur visage au moment de l'articulation; ces photographies sont tout autant de révélations; l'articulation y est plus nette que sur la bouche des enfants; on y voit, par exemple, que le B est une image de profil des deux lèvres en train d'articuler un B; que le T représente une bouche vue de face, avec la langue visible entre les dents; que le M reproduit les lèvres fermées; que le O montre une bouche roudée. Voyez Molière, qui fait dire au maître de philosophie: « La voix O se forme en ouvrant les mâchoires et rapprochant les lèvres par les deux coins, le haut et le bas: O... L'ouverture de la bouche fait justement comme un petit rond qui représente un O. » Et le bourgeois gentilhomme de s'exclamer: « O, O, O. Vous avez raison. O. Ah! la belle chose que de savoir quelque chose. » Et ainsi de suite avec toutes les voyelles, avec les consonnes et les terribles diphtongues, si difficiles à expliquer aux enfants. Ces photographies, exposées à la Saffa, y suscitèrent un vif intérêt; les conférences pédagogiques vaudouises s'occupèrent de la méthode; *l'Éducateur* en parla à maintes reprises. C'est insuffisant.

Il faudrait qu'un livre vulgarisât la méthode de Mme Cantova, vint en aide aux mères attentives à guider les premiers essais de leurs petits. Mais un livre coûte cher à imprimer, surtout quand il faut l'illustrer. Les photographies sont prêtes, le texte très court, est prêt. Mais comment voulez-vous qu'une institutrice mère de famille, grand'mère, ayant trente ans d'enseignement, coure les risques d'une semblable entreprise?

Il nous a paru intéressant, alors qu'à Genève ont siégé des linguistes du monde entier, de souligner la trouvaille de notre institutrice, qui, à force de patience, d'expériences, de réflexions et aussi d'intuition, parvient aux mêmes conclusions que le linguiste d'universelle réputation, habile à déchiffrer le sumérien comme les hiéroglyphes.

(Tribune de Lausanne).

S. B.

## Le vote des Femmes au Portugal

D'après une nouvelle publiée par *Jus Suffragii*, un décret du gouvernement portugais aurait reconnu aux femmes une forme restreinte de suffrage, c'est-à-dire que le vote municipal et législatif serait exercé par celles qui justifieraient de certaines conditions d'instruction, et le vote administratif et paroissial réservé aux femmes chefs de famille. Les détails manquent encore sur la façon dont cette victoire a été obtenue, sur les chances qui s'ouvrent aux femmes d'exercer bientôt ce nouveau droit, etc., etc. et la présence de députés portugais à l'Assemblée de la S. d. N. à Genève permettra sans doute aux féministes internationales de se renseigner exactement à cet égard. Mais il est significatif de voir l'Europe du Sud-Ouest s'engager à son tour dans la voie qui, aux yeux de beaucoup, était réservée aux nations nordiques, saxonniques ou germaniques, et si cela continue ainsi, on se demande quelle situation ultra retardataire vont se réserver la France et la Suisse?...

## Pour le Désarmement (1)

...Pour diriger et unifier l'œuvre que les femmes ont entreprise avec tant de sérieux et de zèle, les grandes organisations féminines ont formé un Comité, appelé le *Comité de Désarmement des organisations internationales de femmes*, dont le siège général est à Genève. Il est difficile de préciser l'extension de ce groupe de sociétés. Il suffira de dire que dans quelques-uns des grands pays ses membres se comptent par millions. Les chiffres cependant ne sont pas aussi importants que le fait que, grâce à ces organisations, les femmes de toutes les nations, de toutes les races, et de toutes les positions sociales, ont la possibilité de faire entendre leur voix. Pour elles; la question du Désarmement est la plus importante que le monde ait jamais envisagée. Toutes les autres questions lui sont subordonnées et dépendent d'elle. Avec une telle conception, qui est celle d'un grand nombre de femmes, on ne saurait s'étonner que même avant que fut constitué ce Comité Féminin du Désarmement, l'œuvre ait suscité une grande activité dans différents pays. En fait, le Comité International du Désarmement a été doté d'une forte organisation, non seulement pour rendre son action plus efficace, mais aussi pour coordonner ce qui a déjà été fait.

L'un des premiers pays qui ait commencé ce travail est la Grande-Bretagne. Ces groupes ont

<sup>1</sup>Extraits d'une causerie faite au Radio-Suisse romande, le 11 septembre par M<sup>lle</sup> Rosa Manus, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

par conséquent obtenu les plus grands résultats jusqu'à ce jour. Sous la conduite de femmes capables, non moins de 65 organisations se sont alliées dans une campagne en vue de réunir des signatures pour la déclaration en faveur du désarmement. Le nombre des signatures réunies en Grande-Bretagne est de 1.250.429. (Un million, deux cent cinquante mille quatre cent vingt-neuf). Une excellente publicité a été faite à la fois dans les journaux de Londres et dans la presse provinciale; des rapports sur les progrès de la campagne, à la fois en Angleterre et dans les autres pays, sont envoyés tous les 15 jours à la presse locale. Le texte de la pétition a été publié dans les organisations féminines de coopératives et une seule de ces publications a rapporté un demi-million de signatures. L'une des sociétés alliées de Grande-Bretagne est « l'Ordre des Anciens Combattants », qui a décidé par un vote de signer et de soutenir la déclaration. En Grande-Bretagne des conseils de désarmement ont été constitués dans 25 villes avec l'aide des Eglises, des partis politiques, des associations de professeurs, etc. Le 11 juillet une organisation anglaise de femmes a organisé, en faveur de la réduction des armements, un cortège qui s'est rendu du Victoria Embankment à l'Albert Hall, où une immense réunion fut tenue. Six mille personnes ont pris part à ce cortège et on a réuni plus de 3000 signatures pour la pétition adressée à la Conférence du Désarmement lors du meeting à l'Albert Hall et du meeting supplémentaire à Hyde Park. Dans une ville, on réunit 2000 signatures à la sortie d'un cinéma où l'on présentait le film « A l'Ouest rien de nouveau ». On a employé toutes sortes de méthodes dans cette campagne: meetings en plein air, réunions d'enfants, affiches, publicité dans les journaux, meeting pour la jeunesse, etc. Dans quelques petites villes les femmes se tiennent sur la place du marché pour réunir des signatures pour la pétition. On a calculé que sur mille personnes en Angleterre, 47,5 ont signé cette pétition.

De nombreux rapports nous sont parvenus de différents pays disant les excellents résultats qu'ont donnés les débuts de la campagne, soit en Australie, au Brésil, en Bulgarie, au Canada, en Chine, à Cuba, en Tchécoslovaquie, au Danemark, aux Indes Néerlandaises, en Finlande, en France, en Hongrie, en Irlande, en Islande, en Italie, au Japon, en Yougoslavie, au Mexique, en Pologne, en Roumanie, en Syrie, en Turquie, aux Etats-Unis. D'Allemagne nous viennent aussi des rapports encourageants indiquant que le travail est en bonne voie et que différentes organisations collaborent activement. Un de ces rapports mentionne que 40 députés de la Diète Prussienne ont signé la pétition. Il est intéressant d'apprendre qu'en France on établit le projet d'une série de conférences qui auront lieu en octobre et auxquelles des orateurs français et allemands prendront part.

La Suisse vient en deuxième rang après l'Angleterre pour le nombre de signatures recueillies pour une pétition en faveur du désarmement: 250.000 soit le 28,4 % de la population.

Les rapports des Etats-Unis mentionnent que l'une des organisations a décidé d'envoyer une caravane pour présenter les pétitions, qui a voyagé de Californie à Washington. Onze organisations nationales de femmes aux Etats-Unis qui tiennent chaque année un congrès sur les causes et les remèdes de la guerre se sont proposées de réunir, au minimum, un million de signatures de femmes.



(Oliché Mouvement Féministe)

M<sup>me</sup> Anna SZEŁAGOWSKA  
Déléguée-suppléante de Pologne à l'Assemblée de la Société des Nations

M<sup>me</sup> Szelagowska, qui vient d'être désignée par le gouvernement polonais en qualité de déléguée-suppléante à l'Assemblée, est bien connue en Pologne dans le mouvement d'émancipation féminine. Avant la guerre, elle a participé à l'activité des pionnières de l'égalité des droits de la femme. Depuis 1928, elle est un membre actif de l'Association pour le travail civique des femmes. Expert-comptable de profession, M<sup>me</sup> Szelagowska occupera une place notable dans l'histoire de l'activité professionnelle des femmes polonaises. Elle est arrivée au poste élevé de directeur de banque. L'Association des banquiers polonais, reconnaissant ses mérites, l'a nommée membre honoraire et ce titre est l'unique qui ait été décerné jusqu'ici. En plus de son activité professionnelle, elle se dépense beaucoup dans le travail social et n'a pas négligé non plus la plume pour défendre la cause féminine. Pacifiste convaincue, elle s'intéresse vivement à la question du désarmement et collabore dans ce domaine avec les organisations féminines internationales. Intelligence vive, précise, logique, équilibrée et grande maîtrise de soi, expérience dans le travail, telles sont les qualités qui caractérisent M<sup>me</sup> Szelagowska.

En Italie on a établi le projet d'une semaine de la Paix en novembre. Au cours de cette semaine les femmes seront représentées une pièce de théâtre écrite par l'un de leurs meilleurs auteurs. Les femmes australiennes concentrent leurs efforts et essaient de réunir au moins 100.000 signatures.

Je n'ai pas le temps d'exposer dans le détail l'œuvre de tous les pays qui nous ont envoyé des rapports, car il y a une grande diversité dans les méthodes employées, chaque pays travaillant selon les moyens qui lui sont le plus commodes. La forme des pétitions varie avec les différentes organisations et les différents pays, mais toutes sont basées sur cette idée centrale:

« Les femmes veulent une réduction effective des armements et désirent qu'un résultat soit obtenu à la Conférence du Désarmement, qui se tiendra à Genève, en février. »

## Une Pionnière

### La vie de Lucy Stone

(Suite) <sup>1</sup>

Son public était chaque fois plus nombreux, attiré qu'il était par sa réputation de brillante oratrice et par la nouveauté d'une femme parlant du haut d'une tribune. En trois ans, elle se constitua une petite réserve pour la maladie ou la vieillesse d'environ 7.000 dollars. Bien surpris étaient ceux qui sur la foi de ses adversaires se la représentaient comme une dévergondée, une hyène, une virago jurant et buvant comme un trouper, une créature agressive au verbe strident. Petite femme bien élevée, tranquille et simple, à la voix la plus douce et la plus musicale, elle avait le don de persuader et d'entraîner. La première femme à plaider la cause du suffrage devant d'immenses auditoires, elle a bien mérité d'être surnommée « l'étoile du matin du mouvement féministe. »

L'intérêt pour la cause noblement défendue par Lucy Stone allait croissant dans le pays, mais nul essai satisfaisant n'avait été fait pour grouper les bonnes volontés jusqu'au soir où, à l'issue d'une conférence sur l'abolition de l'esclavage, Lucy pria les personnes s'intéressant à la convocation d'une Convention nationale pour le droit des femmes de l'attendre à la sortie. Neuf femmes se trouvèrent dans le vestibule obscur, toutes

parfaitement assurées qu'il était temps de faire un pas en avant, et que le meilleur moyen était de convoquer une assemblée de tous les hommes et de toutes les femmes désireux à travailler.

En 1848 déjà avait eu lieu la Convention de Seneca Falls, très intéressante au point de vue historique, puisque la première en date, mais n'ayant réuni qu'un public restreint et n'ayant éveillé qu'un intérêt local. La grande Convention, ou assemblée, d'octobre 1850 se réunira au Brissley Hall, à Worcester dans le Massachusetts. Remarquable par la qualité de ses orateurs et le nombre de ses participants, elle attirera l'attention du pays entier et établit réellement la cause du suffrage féminin sur le plan national. Susan B. Anthony a raconté qu'elle fut convertie au suffrage par la lecture dans son journal du compte-rendu du discours prononcé à la Convention par Lucy Stone. Dès 1850, une Convention nationale eut lieu chaque année, généralement organisée par Lucy — du moins jusqu'à l'époque de son mariage. C'est elle aussi qui publia à ses frais un rapport sur chaque assemblée pour le distribuer largement dans ses tournées de conférences.

Un chapitre amusant de l'histoire du féminisme américain vers 1850, est celui de l'adoption par Mesdames les grands chefs d'un costume spécial inventé par une Mrs. Miller. Il consistait en une petite jaquette, une jupe abondamment plissée couvrant tout juste les genoux, et une paire de pantalons tombant sur les chevilles. C'était commode et décent, mais très laid. L'éditeur du pre-

mier journal féminin d'alors, poétiquement nommé *The Lily*, Mrs. Amelia Bloomer, s'enthousiasma pour cette vêtue extraordinaire et la recommanda si chaleureusement qu'elle finit par être appelée « un Bloomer ». Ce « Bloomer » nous apparaît à distance aussi absurde qu'esthétique, mais il était, avouons-le, plus commode à porter que les amples jupes qui étageaient alors leurs volants et leurs falbalas sur une multiplicité déconcertante de jupons. Lucy Stone endura stoïquement les ennuis que lui valut son cher « Bloomer »; elle se vit refuser le droit de parler en public dans quelques villes, elle traita derrière elle les badauds amusés et gouailleurs; la police devait intervenir pour la délivrer de gosses mal intentionnés, ses auditeurs la saluaient de rires fous et incoercibles... De peur de nuire à la Cause, Lucy se sépara assez vite de son « Bloomer » et retrouva avec soulagement, on se l'imagine du moins, des atours lui permettant de passer enfin inaperçue.

Comme beaucoup d'autres vierges fortes, Miss Stone pensait et disait ne pas songer au mariage. « Aucun homme ne sera mon maître!... Oui. Mais en 1853, alors qu'elle comptait trente-cinq printemps déjà, notre héroïne rencontre Henry Blackwell, homme charmant, intelligent, cultivé, poète à ses heures s'intéressant à toutes les causes élevées, habile commerçant par dessus le marché, et qui s'éprit de la petite apôtre du suffrage en l'entendant discourir en public. Leur première entrevue fut originale, Blackwell arrivant sans s'être annoncé dans la ferme des

parents de Lucy trouva l'objet de sa flamme perché sur la table de la cuisine et passant le plafond au lait de chaux. On peut dire que dès la première minute il fut à ses pieds! Elle descendit proutte de son piédestal, discuta abondamment antiesclavagisme et vote des femmes, écouta ses tendres paroles et le renvoya sans l'avoir encouragé d'un seul mot.

Il ne se rebuta pas, lui fit tenir — comme gage d'amour très élevé, je pense — une traduction de Platon et l'invita à faire un séjour chez sa mère. Tous des gens intelligents, ces Blackwell: Elisabeth, la première en date de femmes médecins de notre époque, fit sa carrière en Angleterre dès 1859; Emily dirigea pendant plusieurs années l'École féminine de médecine de New-York; Anna poète et compositeur de musique, finit par s'établir à Paris d'où elle envoyait des correspondances remarquables à divers journaux anglais et américains. Aucune femme avant elle n'avait gagné son pain de cette façon-là.

Lucy Stone, bien qu'enchantée de la famille de son prétendant, s'obstina à dire non. Elle croit qu'elle ne saura jamais rendre un homme heureux, elle s'effraye d'être de sept ans son aînée, elle ne veut pas abandonner son activité suffragiste. Blackwell écarte en riant les deux premières objections et répond à la troisième qu'ils seront deux à pousser à la roue féministe. Il fallut au pauvre Blackwell deux bonnes années pour décider Lucy à l'épouser. Et durant ce temps, il arrivait fréquemment qu'on entendit des *antis* soupirer: « Ah! si seulement Blackwell ou un autre voulait bien épouser Lucy Stone pour lui fermer

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

Le groupement final des pétitions se fera probablement par pays, et le Comité d'organisation est déjà au travail pour la préparation de la cérémonie qui aura lieu lors de la présentation des pétitions. Le programme sera simple et direct, mais on ne peut s'empêcher de voir un élément dramatique intense dans ce fait que des femmes des quatre coins du monde apporteront les résultats de leur œuvre devant la Conférence. Les femmes qui travaillent au Désarmement savent qu'elles ne sont pas seules à accomplir cette tâche, mais collaborent avec d'autres groupes. On trouve des femmes et des organisations de femmes qui s'occupent de ce qu'on appelle communément le « Comité de Lord Cecil » qui tiendra un très important meeting international pour la paix au Trocadéro, à Paris, en novembre. Aux Etats-Unis, sous la présidence de M. James Mac Donald, plus de 50 organisations dans lesquelles les femmes ont un rôle actif se rencontrent fréquemment pour coordonner leur travail effectué en vue du désarmement. Dans les Pays-Bas, un geste unique et extrêmement significatif a été fait par les journaux. Ceux-ci, pour la plupart publient chaque jour pendant plusieurs semaines une courte pétition pour le désarmement que signent deux millions et demi de citoyens sur une population totale de sept millions et demi. Dans le mouvement pacifiste dirigé par les Eglises les femmes sont également très actives.

Dans tous les pays on pourrait citer des exemples de la manière dont les femmes accomplissent activement leur tâche, en faveur de la paix, car chacune doit réaliser son effort personnel à ce sujet. Que ce soit dans sa famille, dans ses relations de société ou d'affaires, aussi bien que par le moyen des organisations, chaque femme compte. Un mot dit à l'occasion à un voisin, une histoire racontée à un enfant, peuvent avoir leur importance dans le développement de leur pensée et peuvent contribuer à orienter l'opinion publique, aussi bien que la presse, les conférences, les réunions politiques, les pétitions et les meetings, où que sais-je encore? toutes choses qui finalement influenceront activement la Conférence même du Désarmement.

ROSA MANUS.

## Le suffrage féminin corporatif en Italie

Pour la première fois en Italie, deux organisations féminines reconnues par les grandes Confédérations syndicales ont voté pour le Président de leur Confédération. L'Association des travailleuses intellectuelles et l'Association des infirmières et des sages-femmes ont pris part, en même temps que les autres syndicats nationaux de la Confédération des professionnels et des artistes, à l'élection du Président de cette Confédération. On sait, en effet, que, selon l'organisation corporative italienne, l'élection d'un Président de Confédération nationale est une élection au premier degré, les Présidents des Confédérations étant en général les représentants à la Chambre des députés des membres de leur Fédération.

<sup>1</sup> Voir le précédent N° du *Mouvement*.

la bouche... « it would shut up her mouth! » Le premier de mai 1855, Henry Blackwell orné d'un gilet blanc et Lucy Stone vêtue de soie « cendre de rose » préléveront à la cérémonie nuptiale par la lecture à la famille et aux amis d'une protestation (publiée ensuite dans la presse), contre les lois préjudiciables à la femme. Puis, devant le pasteur Garrison, Lucy déclara vouloir aimer et honorer son mari, laissant tomber dédaigneusement le mot obéir. Le révérend Burleigh, un saint homme d'ami, passablement excentrique, laissant croire démesurément ses cheveux et sa barbe par raisons de conscience, prononça des paroles éloquentes; Lucy pleura un peu, comme la plus simple des fiancées de village, et tout le monde se mit à table.

Lucy avait toujours pensé qu'abandonner son nom au moment du mariage était, pour la femme, un symbole de la perte de toute individualité; aussi décida-t-elle, d'accord avec son mari, de demeurer Lucy Stone jusqu'à son dernier souffle. J'avoue ne pas très bien comprendre l'importance de cette décision. Pourquoi ne pas signer Blackwell-Stone ou Stone-Blackwell avec le plus significatif des traits d'union? D'autant plus que conserver son nom de jeune fille peut présenter des inconvénients. Par exemple, quand le Massachusetts donna aux femmes le droit de vote en matière scolaire, Lucy ne put jamais user de ce droit parce qu'elle refusait obstinément de se laisser inscrire sur les registres électoraux sous le nom de Blackwell. Il aurait fallu aussi prévoir les imitateurs et les craintes: en 1921 s'est organisée la Ligue Lucy Stone, avec quartier

## Liste des Femmes membres de Délégations à la XII<sup>e</sup> Assemblée de la S. d. N.

ALLEMAGNE: M<sup>me</sup> von Zahn-Harnack, conseillère technique; M<sup>me</sup> Punder, conseillère technique.  
 AUSTRALIE: Dr. Ethel Osborne, déléguée suppléante.  
 AUTRICHE: M<sup>me</sup> von Matsch, conseillère technique.  
 EMPIRE BRITANNIQUE: Dame Edith Littleton, déléguée suppléante.  
 CANADA: Mrs. H. Plumtre, membre du Ministère de l'Instruction, déléguée.  
 CHILI: M<sup>me</sup> M. Vergara, conseillère technique.  
 DANEMARK: M<sup>lle</sup> Henri Forchammer, déléguée suppléante.  
 ESPAGNE: M<sup>lle</sup> Clara Campoamor, députée aux Cortes, déléguée suppléante.  
 HONGRIE: Comtesse Apponyi, déléguée suppléante.  
 LITHUANIE: M<sup>me</sup> Sophie Ciurlionis, déléguée suppléante.  
 NORVÈGE: M<sup>me</sup> le Dr. Aas, déléguée suppléante.  
 PAYS-BAS: M<sup>me</sup> Schönfeld-Polano, conseillère technique; M<sup>me</sup> C. A. Kluwyer, conseillère technique et secrétaire de délégation.  
 POLOGNE: M<sup>me</sup> Anna Szlagowska, déléguée suppléante.  
 ROUMANIE: M<sup>lle</sup> Hélène Vacaresco, déléguée suppléante; la princesse Alex. Cantacuzène, conseillère technique.  
 SUÈDE: M<sup>me</sup> K. Hesselgren, sénateur, déléguée suppléante.  
 TCHÉCOSLOVAQUIE: M<sup>me</sup> F. Plaminkova, sénateur déléguée suppléante.

Soit 19 femmes représentant 16 pays. Il est à noter que l'Autriche, l'Espagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie et le Chili ont envoyé pour la première fois une femme à Genève, — et nous sommes tout spécialement heureuses de saluer en la déléguée de l'un de ces pays notre amie, M<sup>me</sup> Plaminkova, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et du Conseil International des Femmes. D'autre part, la Finlande n'a délégué cette année aucune femme à Genève, ce que nous regrettons. A part cela, la liste des pays représentés reste sensiblement la même que celle des années précédentes.

Quant à la place des femmes dans les Commissions de l'Assemblée, aucune femme ne préside cette année une Commission, comme cela avait été le cas l'an dernier, mais M<sup>me</sup> Hesselgren (Suède) a été élue vice-présidente de la V<sup>e</sup> Commission (Questions humanitaires), et la Comtesse Apponyi rapporteur à cette même Commission pour la question de la protection de l'enfance. M<sup>me</sup> A. Szlagowska est la seule femme qui fasse partie de la III<sup>e</sup> Commission (Désarmement), et M<sup>me</sup> Kluwyer de la IV<sup>e</sup> (Finances). La plupart des femmes déléguées siègent, selon la tradition, à la V<sup>e</sup> Commission (Questions sociales et humanitaires), mais nombre d'entre elles ont été déléguées à la I<sup>re</sup> Commission pour le moment où celle-ci discutera de la question de la nationalité de la femme mariée, et Dr. Ethel Osborne et Mrs. Plumtre font toutes deux partie de la II<sup>e</sup> Commission (Questions hygiéniques et économiques).

général à New-York, dont les membres s'engageaient non seulement à conserver dans le mariage leur nom de jeune fille, mais encore l'appellation *Miss*!

Le jeune ménage s'installa à sa façon dans la vie conjugale, c'est-à-dire qu'Henry se consacra avec une telle ardeur à la lutte contre l'esclavage que les planteurs du Sud finirent par mettre sa tête à prix, et que Lucy continua ses tournées de conférences. Je ne sais pas comment Blackwell avait perdu la fortune que je lui supposais, mais le fait est que Lucy, au témoignage de son mari, s'adaptait fort bien aux devoirs et aux inconvénients de la femme d'un homme pauvre. Une filleule, Alice, naquit en 1857.

Pendant un voyage d'affaires de son mari dans l'Ouest, Lucy refusa de payer l'impôt sur la petite maison que Blackwell lui avait donnée en toute propriété. Elle laissa vendre des meubles, des tableaux, et même le berceau de la petite Alice, ayant répondu aux sommations de payer: *No taxes without representation!* Un voisin et ami acheta le tout pour le lui retourner. Ce fut la première protestation féminine contre les impôts auxquels ne correspondent pas des droits.

Si le mariage et les droits dans la presse n'avaient pas réussi à fermer la bouche de Lucy Stone, l'amour maternel accomplit ce miracle. Durant toute l'enfance d'Alice, elle la soigna diligemment et tendrement. Mais le travail suffragiste, interrompu d'abord par la sollicitude maternelle, et plus tard par la guerre civile, recommença dès 1866: démarches des Blackwell auprès du gouvernement,

## Les élections dans le grand duché de Luxembourg et les femmes

Nos lecteurs savent que les femmes du Grand-Duché possèdent depuis bientôt douze ans les droits politiques complets, et que l'une d'entre elles, M<sup>me</sup> Thomas (parti radical), siègeait à la Chambre. Malheureusement, lors des récentes élections législatives, cet unique siège de député a été perdu pour les femmes. En partie, sans doute, à cause de l'orientation politique marquée par ces élections, car le dit parti radical, qui possédait auparavant cinq sièges à la Chambre, n'en a obtenu que deux, et sa candidate, qui figurait en quatrième rang sur les listes, est donc tombée de ce fait. Mais, d'autre part, et comme deux autres candidates étaient encore présentes (l'une par les socialistes et l'autre par les communistes) et que ni l'une ni l'autre n'a été élue, il faut reconnaître franchement qu'il y a eu là un recul marqué pour notre cause.

Notre confrère luxembourgeois, l'*Action féminine*, tire de ces faits la leçon que c'est par une politique uniquement féminine que les femmes s'assureront à la Chambre la représentation à laquelle elles ont droit, c'est-à-dire par l'élaboration et la présentation aux élections de listes de candidatures uniquement féminines. Par ce moyen, en effet, elles ont déjà réussi, lors des élections communales de l'autre année, à faire entrer plusieurs femmes dans les Conseils municipaux du Duché.

## De-ci, De-là...

### Bibliothèque féminine.

La *Frauenzentrale* de Zurich vient de nous faire parvenir un catalogue détaillé, établi par ordre de matières, de sa riche bibliothèque. Bien que la majorité des publications qui y figurent soient en langue allemande, nous pensons néanmoins rendre service à nombre de nos lectrices en leur signalant, ainsi que les conditions très avantageuses de prêt de cette bibliothèque: 20 cent. par volume, 5 cent. par brochure, ou bien 5 fr. pour un abonnement d'une année. Une seule personne peut emprunter 3 volumes à la fois, et les garder pendant un mois, et des envois sont faits, contre remboursement des frais de port, à des lecteurs n'habitant pas Zurich.

Le catalogue lui-même, qui ne compte pas moins de 21 sections, peut s'acheter à la bibliothèque de la *Frauenzentrale*, Schanzengraben 29, Zurich.

### Des réunions de pères?

On connaît les réunions de mères instituées chez nous par les paroisses; elles existent aussi à l'étranger. En Angleterre, les mères affiliées à un de ces cercles, ont tenté d'intéresser leurs maris aux problèmes d'éducation qu'elles débattaient dans leurs réunions. Que sert-il, en effet, de chercher à bien élever les enfants, si le papa raille l'éducateur? — Un municipal fut chargé d'exécuter ce projet. Il réunit d'abord quelques pères autour d'une tasse de thé, et leur offrit des cigarettes. Peu à peu on parla des enfants; quelques-uns posèrent des questions prouvant que l'éducation de leurs enfants les préoccupait. Leurs préventions contre les « réunions de mères » tombèrent progressivement. Un certain nombre furent même conquis à l'idée des « réunions de pères » dont ils devinrent, de zélés propagandistes.

## Le Fonds de la Saffa

N. D. L. R. — *L'interruption de notre parution pendant les vacances nous a empêchées de donner à nos lectrices des précisions de nature*

grandes assemblées nationales où Lucy joue un rôle de premier plan, présidence du groupe fondé dans le New-Jersey, conférences sur conférences, articles sur articles, etc., etc. Dans l'Etat du Kansas, une loi présentée à la votation accordait le vote aux nègres et aux femmes, — dans tous les projets de ce temps-là, la femme ne venait, semble-t-il, qu'après le nègre! — Lucy Stone et son mari furent invités à parler dans les meetings organisés dans tout le Kansas pour soutenir la loi. Lucy se dépensa si bien qu'un politicien pouvait écrire: « Avec l'aide de Dieu et de Lucy Stone, la victoire sera à nous! » Pendant ces deux mois de campagne suffragiste, les Blackwell payèrent tous leurs frais de leur propre argent. Mais des circonstances fâcheuses intervinrent, des malades furent commises et le projet de loi fut rejeté.

JEANNE VULLIOMENET.

(La fin au prochain numéro.)

à les intéresser sur le fonctionnement du Fonds de la Saffa, tel qu'il a été prévu par la décision de la majorité des Sociétés féminines suisses, le 5 juillet dernier. Nous publions donc ci-après de larges extraits du rapport, si officiel et documenté présenté par la Commission chargée d'étudier cette question, et composée de M<sup>lles</sup> Dora Schmidt (Berne), Anna Martin (Berne) et Suzanne Brenner (Genève). Rappelons qu'un Comité Exécutif présidé par M<sup>lle</sup> Dora Schmidt a été chargé par l'Assemblée du 5 juillet de convoquer une nouvelle réunion pour adopter définitivement les statuts et l'organisation de cette Société Coopérative de cautionnement. Cette réunion aura lieu le 18 octobre prochain.

### I. Le projet

Le Fonds de cautionnement projeté se propose d'employer l'argent de la Saffa en faveur de l'amélioration de la situation professionnelle et économique de la femme en Suisse, tout en obtenant le plus grand rendement du capital disponible.

Ses buts sont les suivants:

1. Le capital existant est placé en valeurs de tout repos dans une banque, comme fonds de garantie, et servira de caution aux prêts que cette banque fera, soit à des femmes, soit à des sociétés féminines pour les buts suivants:

a) à des femmes:

pour leur perfectionnement professionnel complémentaire après apprentissage ou études professionnelles (séjour à l'étranger, etc.) pour la création et la reprise d'affaires commerciales ou industrielles; pour l'extension d'affaires déjà existantes (acquisition de machines, de matériels, etc.)

b) à des sociétés:

pour des crédits de constructions (sociétés pour habitations et constructions destinées à des femmes seules, homes, clubs, etc.); pour l'exploitation d'entreprises particulières (restaurants sans alcool, etc.); pour des activités spéciales qui pourraient obliger une société à emprunter de l'argent à court terme (organisation d'expositions locales ou régionales, etc.)

2. Le montant maximum des prêts à des associations sera de fr. 20.000.— et de fr. 500.— à des particuliers.

La durée des prêts est limitée en général à cinq ans.

3. Des négociations ont déjà été entamées avec une grande banque suisse qui accordera les prêts et qui s'engage à investir le capital disponible pour le triple de sa valeur, c'est-à-dire que contre la garantie des fr. 350.000.— déposés chez elle, elle fera des prêts pour un montant total de fr. 1.050.000.—

En outre, cette banque ouvrira, à l'un de ses principaux sièges pour commencer, et peu à peu à d'autres sièges, des services spéciaux ayant pour tâche de conseiller les femmes et les associations féminines dans toutes leurs affaires financières. Du personnel féminin sera engagé pour ce service, lequel sera placé sous la direction de personnes de confiance de la Société de cautionnement et au courant des affaires de banque.

La Société coopérative de cautionnement réalisera des économies importantes en frais d'administration et de renseignements par suite de ses rapports étroits avec la banque; elle recevra en outre une allocation annuelle de cette dernière en compensation de ses frais et de sa propagande.

Des conditions privilégiées pour les intérêts et commissions seront faites aux emprunteuses par la banque.

4. De leur côté, les associations féminines participant à la Société de cautionnement placeront autant que possible leurs fonds dans la banque avec laquelle l'accord a été conclu. Elles feront connaître cette banque et des services spéciaux de renseignements, parmi leurs membres.

5. La Société coopérative de cautionnement Saffa est propriétaire du capital de la Saffa.

Son capital consiste en:

- a) un capital de dotation;
- b) un capital de parts sociales portant intérêts;
- c) les fonds de roulement;
- d) les réserves.

Ses membres sont:

a) Les membres fondateurs. Sous ce nom on comprend — pour autant qu'elles décident de faire partie de la Société coopérative — toutes les associations féminines qui, par décision de l'assemblée plénière du 29 juin 1929 sont membres de la grande Commission de la Saffa. Ces membres fondateurs recevront en ton leurs parts sociales suivant un schéma à établir.

b) Les membres ordinaires, soit les personnes physiques, les sociétés coopératives, associations, qui, après la fondation de la Société coopérative, deviendront membres par la souscription d'une ou plusieurs parts sociales.

En cas de liquidation, seuls les membres fondateurs ont un droit de disposition sur le capital de dotation initial.

6. L'administration de la Société coopérative de cautionnement comprend:

- a) La Direction.
- b) Le Comité.
- c) L'Assemblée générale.
- d) Les Vérificateurs de comptes.